



Rupture promesse embauche CDI

Par Ashna

Bonjour,

J'ai rompu mon CDD avec ma promesse d'embauche en CDI.

L'employeur qui m'a fait la promesse d'embauche CDI voudrait se rétracter et ma demandé si j'étais d'accord de la résilier à l'amiable (entre la fin de mon CDD et avant la prise de poste CDI).

En soit, je sais que j'ai du boulot ailleurs s'il ne veut plus me prendre.

Mais est ce légal ?

Cela ne pose t il pas de problème sur la rupture du CDD qui a déjà eu lieu ?

Cordialement,

Par jpgroussard

Bonsoir, si vous avez une promesse d'embauche en CDI en bonne et due forme et si vous avez rompu votre CDD pour ce CDI, vous avez tous les atouts entre vos mains pour gagner aux Prud'hommes. Combien et avec quelle dépense ? Difficile à dire.

Cdlt

Par Ashna

Non mais on voudrait rompre à l'amiable cette promesse d'embauche...

Par janus2

Bonjour,

L'employeur du CDD pourrait considérer que c'est une manoeuvre pour rompre votre contrat, donc c'est surtout de ce coté qu'il peut y avoir un souci si votre fin de CDD lui a causé un préjudice.

Par Ashna

Oui je comprends.

Alors on annulera pas !

Merci.

Par Ashna

Non mais on voudrait rompre à l'amiable cette promesse d'embauche...